



Département de la Haute-Garonne

**Mairie de  
GOURDAN-POLIGNAN**

**Nombre de Conseillers :**

en exercice	15
présents	12
votants	14

**OBJET :**

Motion de soutien  
pour la pérennisation  
du cinéma « Les  
Variétés » de  
Montréjeau

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-  
Préfecture de Saint-  
Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 12/09/2025

Reçu en préfecture le 12/09/2025

Publié le 15/09/2025

ID : 031-213102247-20250911-DEL\_2025\_04\_08-DE

SLOW

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2025-04-08

L'an deux mille vingt-cinq, le onze septembre, à 20 heures

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 5 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. SAULNERON, Maire. Secrétaire de séance Mme BRESSOLE Corinne.

Présents : M. SAULNERON, M. BRATUCCI, Mme BRESSOLE, M. COLLA, M. DESERT-LACAY, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, M. FRATUS, M. JORDA, M. LARQUE, M. MARTINEZ, Mme RENAUD

Absents excusés : Mme GEVREY (Procuration à M. MARTINEZ), Mme GALLEGRO (Procuration à Mme BRESSOLE),

Absents non excusés : M. GABAS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le cinéma « Les variétés » de Montréjeau est implanté sur notre territoire depuis de nombreuses années,

Considérant que c'est un lieu de rencontre, de culture, d'éducation et de lien social,

Considérant qu'il accueille des écoles, des maisons de retraite, qu'il organise des évènements au profit de nombreuses communes et que par conséquent, il fait partie intégrante de la vie de notre territoire,

Considérant qu'il est arrivé au bout d'un modèle économique et que, malgré un plan d'action en faveur du développement de ses ressources, il rencontre de grosses difficultés financières : structure associative gérée par des personnes bénévoles, il ne peut plus assumer le salaire de l'agent de développement pourtant indispensable à son bon fonctionnement,

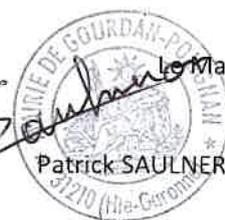
Considérant que la commune de Gourdan-Polignan apporte un soutien financier de 1500 € chaque année,

Entendu l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Soutien** toutes les démarches entreprises par le cinéma « Les Variétés » de Montréjeau, afin de trouver des financements qui lui permettront de proposer une offre culturelle quotidienne aux habitants de Montréjeau, de Gourdan-Polignan et de biens d'autres communes,
- **S'engage** à maintenir la subvention annuelle versée à hauteur d'un montant minimum de 1500€ pour les années à venir,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.



Le Maire,  
Patrick SAULNERON

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>